

⇒ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Présentation des résultats et du bilan financier de la commune par Mme Le Maire.

⇒ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

➤ **Budget général**

Section de fonctionnement

**dépenses** : 1 323 613.98 € - **recettes** : 1 937 491.76 €

excédent de fonctionnement : 613 877.78 € (affecté en réserves)

Section d'investissement

**dépenses** : 883 057.47 € - **recettes** : 889 658.54 €

excédent d'investissement : 6 601.07 €

L'excédent d'investissement cumulé de 2016 étant de 1 733 597.70 €, l'excédent d'investissement à la fin de l'exercice 2017 est donc de 1 740 198.77 €

➤ **budget "service de l'eau potable"**

Section d'exploitation

**dépenses** : 206 715.77 € - **recettes** : 264 790.21 €

excédent de fonctionnement : 58 074.44 €

L'excédent d'exploitation reporté de 2016 étant de 136 128.00 €, l'excédent d'exploitation à la fin de l'exercice 2017 est donc de 194 202.44 € (affecté à l'excédent reporté).

Section d'investissement

**dépenses** : 6 816.99 € - **recettes** : 28 357.22 €

excédent d'investissement : 21 540.23 €

L'excédent d'investissement cumulé de 2016 étant de 325 1177.34 €, l'excédent d'investissement à la fin de l'exercice 2017 est donc de 346 657.57 €.

➤ **budget "Camping" (Rudoloc)**

Section d'exploitation

**dépenses** : 36 137.67 € - **recettes** : 44 971.57 €

excédent de fonctionnement : 8 833.90 €

L'excédent d'exploitation reporté de 2016 étant de 20 211.27 €, l'excédent d'exploitation à la fin de l'exercice 2017 est donc de 29 045.17 € (affecté à l'excédent reporté).

Section d'investissement

**dépenses** : 14 866.90 € - **recettes** : 0.00 €

déficit d'investissement : 14 866.90 €

L'excédent d'investissement cumulé de 2016 étant de 60 660.96 €, l'excédent d'investissement à la fin de l'exercice 2017 est donc de 45 794.06 €.

➤ **budget "Campings en DSP » (Neiz Vran et Bendin)**

Section d'exploitation

**dépenses** : 9 900.00 € - **recettes** : 18 500.46 €

excédent de fonctionnement : 8 600.46 €

Le déficit d'exploitation reporté de 2016 étant de 1 559.51 €, l'excédent d'exploitation à la fin de l'exercice 2017 est donc de 7 040.95 €.

Section d'investissement

**dépenses** : 19 905.00 € - **recettes** : 9 383.38 €

déficit d'investissement : 10 521.62 €

L'excédent d'investissement cumulé de 2016 étant de 3 436.51 €, le déficit d'investissement à la fin de l'exercice 2017 est donc de 7 085.11 €.

➤ **budget "Lotissement de Rumaout"**

Section d'exploitation

**dépenses** : 358 480.89 € - **recettes** : 375 643.20 €

excédent de fonctionnement : 17 162.31 €

L'excédent d'exploitation reporté de 2016 étant de 2 491.89 €, l'excédent d'exploitation à la fin de l'exercice 2017 est donc de 19 654.20 €.

Section d'investissement

dépenses : 303 766.20 € - recettes : 357 402.99 €  
excédent d'investissement : 53 636.79 €

Le déficit d'investissement cumulé de 2016 étant de 357 402.99 €, le déficit d'investissement à la fin de l'exercice 2017 est donc de 303 766.20 €.

⇒ **BUDGETS PRIMITIFS 2018**

	Budget général	Eau	Camping	Campings en DSP	Lotissement Rumaout
Dépenses et recettes de Fonctionnement	1 870 142.00 €	414 569.00 €	73 045.00 €	21 504.00 €	635 206.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	5 413 728.00 €	1 797 278.00 €	67 239.00 €	26 995.00 €	611 542.00 €

⇒ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Les taux d'imposition sont maintenus, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,17 %
- Taxe foncière sur bâti : 17,62 %
- Taxe foncière sur non bâti : 43,73 %

⇒ **RÉALISATION D'UN PRÊT A TAUX FIXE SUR LE BUDGET DE L'EAU POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU** : Après négociation avec les différents financeurs, c'est le Crédit Agricole du Finistère qui propose l'offre la plus intéressante : emprunt sur 20 ans, taux fixe de 1,59%, amortissement en capital constant.

⇒ **GARANTIE D'EMPRUNT RÉHABILITATION DE 8 LOGEMENTS - ARMORIQUE HABITAT** : Il est accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 347 891,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de l'opération : Parc social public, réhabilitation de 8 logements situés aux Isles.

⇒ **PROGRAMME DE VOIRIE 2018**

Travaux non réalisés en 2017

	HT / €	TTC / €
Parking salle des sports	12 061.00	14 473.20
Impasse de l'Osier (Les Isles)	5 960.00	7 152.00
Route de Lesquiou (de la RD 10)	3 355.00	4 026.00
Hent Kerliver	694.00	832.80
Reprise Ile aux Vaches	2 177.00	2 612.40
	<b>24 247.00</b>	<b>29 096.40</b>

Programme voirie 2018

	HT / €	TTC / €
Chemin des Mouettes	6 131.00	7 357.20
Parking PAV Neiz Vran	1 242.00	1 490.40
Entrée parking de Neiz Vran	1 866.00	2 239.20
3 <sup>ème</sup> phase travaux rue de l'Arvor	84 000.00	100 800.00
	<b>93 239.00</b>	<b>111 886.80</b>

<b>TOTAL</b>	<b>117 486.00</b>	<b>140 983.20</b>
--------------	-------------------	-------------------

⇒ **PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT** : ALSH du Centre Socioculturel de Lesneven (10 journées enfants facturées en 2017), et de Brignogan. Signature des conventions avec une participation harmonisée à 14€/jour/enfant (comme en 2017).

⇒ **CESSION GRATUITE DE TERRAINS – BOURG DE KERLOUAN** : Cession au bourg, d'une surface de 352,50 m<sup>2</sup>, prise dans 2 parcelles E 1774 et E 1610, à l'association LES AMITIÉS D'ARMOR pour la réalisation du projet de construction d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

⇒ **ÉCHANGE GRATUIT DE TERRAINS – KARRECK HIR** : pour régularisation d'une situation.

⇒ **MAINTIEN DES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRES (TAP) A L'ÉCOLE DU TRÉAS – RENTRÉE 2018** : La commune de Guissény a également donné un avis favorable à la poursuite du dispositif.

⇒ **ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA VALORISATION DU PROGRAMME CEE « ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TEPCV »** : La commune souhaite mandater le SDEF afin de collecter les CEE pour son compte (lotissement des Isles et de Lanveur et parking place de la mairie).

Le compte rendu complet du conseil Municipal est disponible sur le site internet de la commune et affiché en mairie.